SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

Sous la Présidence de Madame Annie GERARDIN, Maire de la Commune de Nompatelize

Lieu de la réunion : mairie

Convocation adressée le 29 mars 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- 1. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET EAU
- 2. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU
- 3. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU
- 4. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET FORÊT
- 5. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE DE GESTION DU BUDGET FORÊT
- 6. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2022 DU BUDGET FORÊT
- 7. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET FORÊT
- 8. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL
- 9. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL
- 10. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL
- 11. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GÉNÉRAL
- 12. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES VOTE DES TAXES
- 13. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES FRAIS DE REPRÉSENTATION
- 14. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE 623 (FÊTES ET CÉRÉMONIES)
- 15. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES NEUTRALISATION AMORTISSEMENT ÉLECTRIFICATION
- 16. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES
- 17. FINANCES LOCALES BUDGET FORÊT PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORÊT
- 18. COMMANDE PUBLIQUE MARCHÉS PUBLICS ROUTIER 2023 DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 19. COMMANDE PUBLIQUE MARCHÉS PUBLICS ROUTIER 2024 ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE
- 20. AUTRE DOMAINE DE COMPÉTENCE CONVENTION AVEC LE DOJO

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

Présents: Mme Annie GERARDIN, Maire

Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, M. Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Marie BAYARD, Florence NORMAND

Ms Pascal NORMAND, L'HÔTE Vincent, Cédric BLAISON,

Procurations: M. Yannick CROSNIER a donné procuration à Francis TOUSSAINT

Absents: Mme Nadine GERARDIN, M. Loïc HENRY

Secrétaire: M. Francis TOUSSAINT

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET EAU DSP

Après avoir élu Monsieur TOUSSAINT Francis, Président de séance pour l'élection du compte administratif,

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif de 2022,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, Madame le Maire ne participant pas au vote :

ADOPTE le Compte Administratif de 2022 du Budget eau DSP, ainsi qu'il suit	::
Section d'exploitation :	

Dépenses	13 964.10 €
Recettes	13 964.10 €

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

2 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET EAU DSP

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :

ADOPTE le compte de gestion de 2022 établis par la Trésorière.

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

3 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU DSP NOMPATELIZE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif de 2023 du service de l'Eau DSP Nompatelize :

Section de fonctionnement :

 Dépenses
 25 000 €

 Recettes
 25 000 €

Section d'investissement : NEANT

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

4 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET FORET

Après avoir élu Monsieur TOUSSAINT Francis, Président de séance pour l'élection du compte administratif,

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif de 2022,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, Madame le Maire ne participant pas au vote :

ADOPTE le Compte Administratif d	e 2022 du Budge	it forët, ainsi	qu'il suit :
Section d'exploitation:			

Section d'investissement :

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

5 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET FORET

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

ADOPTE le compte de gestion de 2022 établis par la Trésorière.

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

6- FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET FORET

Le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

CONSTATE les résultats de l'exercice 2022 :

Section de fonctionnement :

S=6	Résultat de l'exercice	
	Excédent	13 223.29 €
-	Excédent antérieur reporté	. 65 570.87 €
_	Excédent au 31.12.2022	
	Section d'investissement :	
:=:	Résultat de l'exercice	
	Excédent	0€
=	Excédent antérieur reporté	
_	Déficit des restes à réaliser	- 1 694 30 €
) = 3	Excédent au 31.12.2022	
	DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Pour mémoire :	
:#:	Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté	. 78 794.16 €

7- FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET FORET

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

A l'unanimité de ses membres présents :

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif de 2023 du Budget de la forêt :

Section de fonctionnement :		
Dépenses	89 705	; €
Recettes	89 705	; €

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

Section d'investissement :

 Dépenses
 75 000 €

 Recettes
 75 000 €

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

8 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir élu Monsieur TOUSSAINT Francis, Président de séance pour l'élection du compte administratif,

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif de 2022,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, Madame le Maire ne participant pas au vote :

ADOPTE le Compte Administratif de 2022 du Budget général, ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation:

Section d'investissement

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

9 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET GENERAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

ADOPTE le compte de gestion de 2022 établis par la Trésorière.

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

10 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET COMMUNE

Le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

CONSTATE les résultats de l'exercice 2022 :
Section de fonctionnement :
- Résultat de l'exercice Excédent
Section d'investissement :
- Résultat de l'exercice - 39 063.92 € - Déficit - 29 050.94 € - Déficit des restes à réaliser - 3 400.00 € - Besoin de financement de 13 412.98 €
DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : Pour mémoire :
Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement A la section d'investissement (compte 1068) :
- Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté
Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023
11 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GENERAL
LE CONSEIL, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :
VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif de 2023 du Budget général de la commune :
Section de fonctionnement : 704 871 € Dépenses
Section d'investissement : Dépenses 314 628 € Recettes 314 628 €
Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

12 - FINANCES LOCALES - FISCALITÉ - VOTE DES TAXES

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE du maintien des taux des contributions directes pour 2023 et les fixe ainsi qu'il suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière (bâti)	484 700	34.65 %	167 949 €
Taxe foncière (non bâti)	15 800	20.54 %	3 245 €
Taxe d'habitation sur R.S	37 223	18.43 %	6 860 €
			178 054 €

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

13 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – FRAIS DE REPRESENTATION

Indépendamment de l'indemnité de fonction et de la prise en charge des frais de mission, l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil municipal peut allouer au maire, sur les ressources ordinaires de la commune, une indemnité pour frais de représentation.

Cette indemnité, de nature forfaitaire, a pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents,

AUTORISE l'imputation des frais de représentation du Maire, fixé à 2 000 € pour l'année 2023, à l'article 65316.

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

14 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE 623 (PUBLICITÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES)

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil syndical, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « publicités, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

Le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « publicités, publications, relations publiques » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas et colis des Aînés.
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos)
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations

Entendu le rapport de Madame le Maire,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « publicités, publications, relations publiques » dans la limite des crédits repris au budget communal 2023, soit 10 000 €

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

15 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – NEUTRALISATION AMORTISSEMENT ELECTRIFICATION

Vu que le reversement de la cession d'un bien immobilier est assimilé au versement d'une subvention d'équipement compte 204.

Vu que le compte 204 doit être amorti ou que la collectivité peut faire le choix de neutraliser cet amortissement.

Madame le Maire propose de retenir cette seconde possibilité

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE la neutralisation totale de l'amortissement de la subvention d'investissement correspondant aux travaux d'électrification

VALIDE les écritures comptables suivantes :

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

CECTION	RECETTES		DEPENSES	
SECTION	Compte	Montant	Compte	Montant
Fonctionnement	7768-042	11 497.17 €	681-042	11 497.17 €
Investissement	2804-040	11 497.17 €	198-040	11 497.17 €

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

16 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

Les restes à recouvrer de la collectivité constituent un risque potentiel et doivent par conséquent faire l'objet de prévisions. Ces provisions sont des opérations d'ordre budgétaires.

Le mode de calcul adopté est le suivant : provisionnement des créances de plus de 2 ans à hauteur minimum de 15 % de ces créances.

CONSIDERANT qu'en 2022 des provisions ont été établies pour un montant de 1 104 €, que 2023 laisse apparaître une provision bien moindre de 400 €

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents,

AUTORISE la reprise des provisions sur créances douteuses pour l'année 2023, à l'article 781 à hauteur de 704 €.

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

17 - . FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – TRAVAUX DE MAINTENANCE ONF

Reportée

18. COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX ROUTIERS 2023

Le Maire présente à l'assemblée le programme routier 2023 qui concerne la voie ci-dessous:

- Chemin des fermes

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE d'effectuer les travaux routiers, estimés à 27 950 € HT, sur la voie citée ci-dessus,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subventions pour le programme routier 2023 aux services de l'Etat.

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

19 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - PROGRAMME ROUTIER 2024 - ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA MAITRISE **D'OEUVRE**

Le Maire présente à l'assemblée les travaux routiers prévus en 2024 sur la voie cidessous:

- Aménagement de la traverse RD32 et lui fait part du marché de maîtrise d'œuvre proposé par Monsieur Thibault LOCATELLI, agissant pour le compte de la SARL D2R2 de JEANMENIL.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE d'étudier la possibilité d'effectuer les travaux routiers concernant l'aménagement de la RD32.

DECIDE de confier le marché de Maîtrise d'œuvre à la SARL D2R2 pour un montant de 15 500 € HT.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

20 - AUTRE DOMAINE DE COMPÉTENCE – CONVENTION AVEC LE DOJO

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention d'occupation des lieux du DOJO par l'association le DOJO des Jumeaux

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention qui a été établi par les deux parties.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents :

ACCEPTE la proposition.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Transmis au contrôle de légalité le 27 avril 2023

Approuvé lors du conseil du 12 juin 2023

Le Maire,

Alvad **Annie GERARDIN**

SEANCE DU 04 AVRIL 2023 A 19 H 00

RÉCAPITULATIF

- 1. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET EAU
- 2. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU
- 3. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU
- 4. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET FORÊT
- 5. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE DE GESTION DU BUDGET FORÊT
- 6. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2022 DU BUDGET FORÊT
- 7. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET FORÊT
- 8. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL
- 9. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL
- 10. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL
- 11. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GÉNÉRAL
- 12. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES VOTE DES TAXES
- 13. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES FRAIS DE REPRÉSENTATION
- 14. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES COMPTE 623 (FÊTES ET CÉRÉMONIES)
- 15. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES NEUTRALISATION AMORTISSEMENT ÉLECTRIFICATION
- 16. FINANCES LOCALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES
- 17. FINANCES LOCALES BUDGET FORÊT PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORÊT
- 18. COMMANDE PUBLIQUE MARCHÉS PUBLICS ROUTIER 2023 DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 19. COMMANDE PUBLIQUE MARCHÉS PUBLICS ROUTIER 2024 ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE
- 20. AUTRE DOMAINE DE COMPÉTENCE CONVENTION AVEC LE DOJO